

Prix de thèse IRPI-APRAM

Report au 15 OCTOBRE de la clôture des candidatures

Conditions du concours :

Thèse portant sur des matières intéressant le droit des signes distinctifs et le droit des dessins et modèles, comme sur tout sujet transversal du droit de la propriété intellectuelle se rapportant à ces domaines.

Prix attribué :

La thèse lauréate sera publiée dans la collection d'ouvrages de l'IRPI et la remise du prix donnera lieu à une cérémonie organisée par l'APRAM.

Pour plus de détails sur les conditions et les modalités pratiques du prix, v. le [règlement du prix](#) accessible sur le site de l'IRPI : <https://www.irpi.fr> et sur le site de l'APRAM : <https://apram.com>

L'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI) et l'Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM) se sont alliés pour créer le prix de thèse IRPI-APRAM destiné à récompenser des travaux de recherche caractérisés par leur excellence scientifique et leur utilité pour les entreprises et les professionnels.

Prochaines étapes :

jeudi 15 octobre 2020 : clôture de dépôt des candidatures

mars 2021 : annonce du lauréat

